

Des réponses à vos questions

GUIDE DU MARIN ÉTRANGER

VOUS ÊTES **MARIN DE
NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE** ET
VOUS SOUHAITEZ TRAVAILLER
EN FRANCE ?

VOUS ÊTES **ARMATEUR** ET VOUS
SOUHAITEZ EMBAUCHER UN
MARIN DE NATIONALITÉ
ÉTRANGÈRE ?



Quelles sont les étapes avant l'embarquement d'un marin étranger?



01.

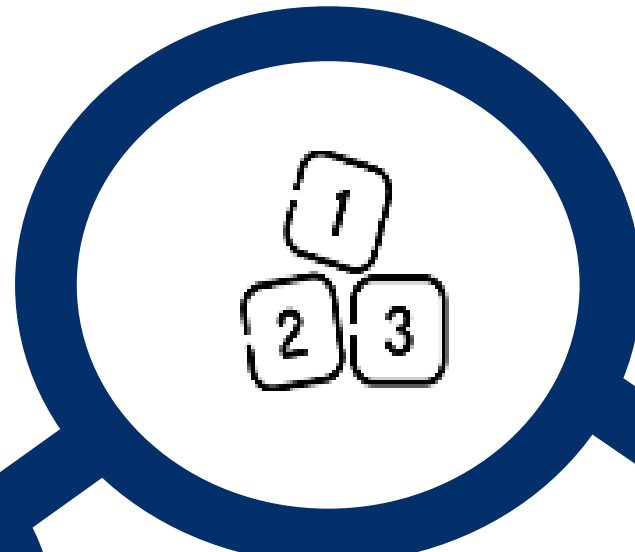
Titre de séjour (p.4)

Le marin doit avoir un titre de séjour valide

02.

Autorisation de travail (p.5)

L'armateur doit faire une demande d'autorisation de travail



03.

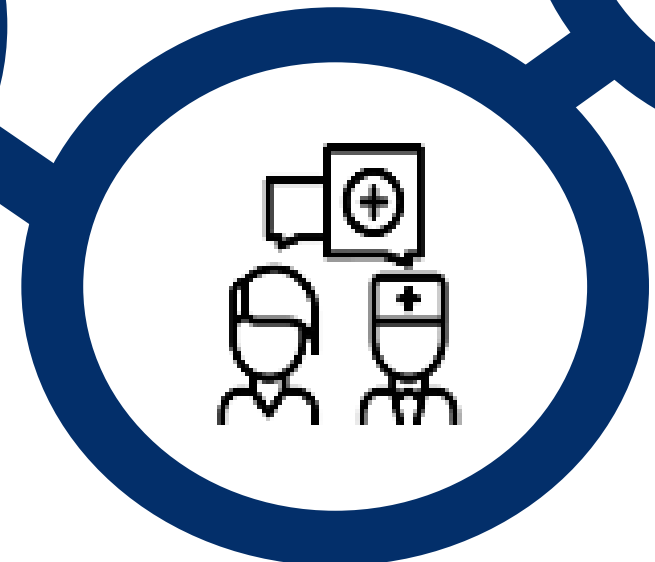
Numéro provisoire (p.6)

Le futur salarié doit demander un numéro de marin provisoire

04.

Aptitude à la navigation (p.7)

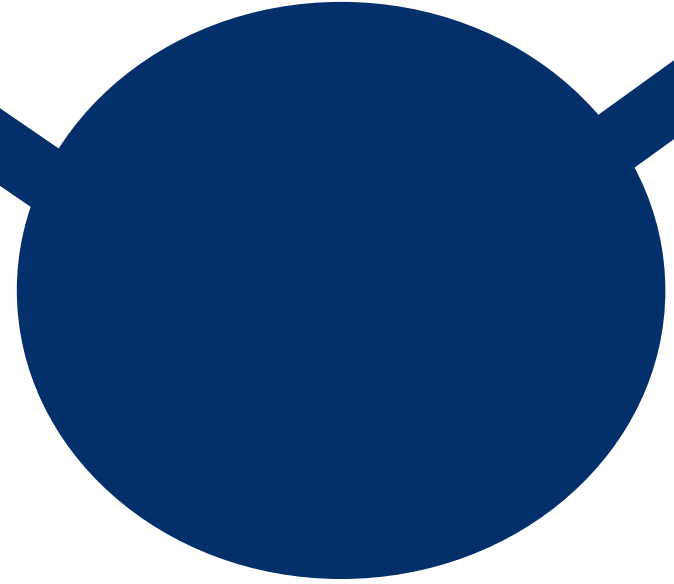
Avant de pouvoir embarquer, le marin doit passer une visite médicale



05.

Reconnaissance linguistique

Pour obtenir son numéro de marin, celui-ci doit passer un test de reconnaissance linguistique. L'armateur doit s'en assurer



Action du marin

Action de l'armateur

Action de l'armateur et du marin

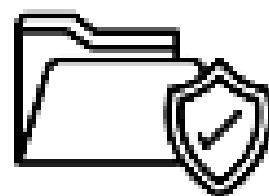


06.

RECONNAISSANCE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (p.8)

Pour cela, le marin doit déposer son dossier à la DMSOI

⋮



Seul l'employeur est en infraction au regard de la législation du travail s'il emploie un salarié en situation irrégulière (sanction p.13)

08.

AFFILIATION ENIM (p.10)

Une fois le numéro de marin définitif créé, et la DPAE réalisée, le marin peut être affilié à son régime social (Enim)

⋮

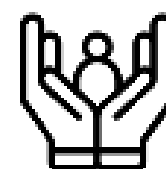


⋮

07.

DPAE (p.9)

8 jours avant l'embauche du futur salarié, l'armateur réalise une Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE)



⋮

09.

CONTRAT DE TRAVAIL (p.11)

L'armateur doit établir un contrat de travail et le faire signer au salarié. Une complémentaire santé doit également être proposée au marin



LE MARIN PEUT EMBARQUER

⋮



01. TITRE DE SÉJOUR

Action du marin

Quels marins étrangers sont concernés ?

Vous êtes de nationalité européenne.

Vous pouvez travailler en France sans autorisation spécifique

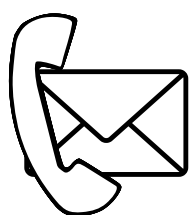
Vous êtes de nationalité hors européenne.

Vous devez posséder un titre de séjour en cours de validité qui vous autorise à travailler en France

La demande doit se faire auprès de la PRÉFECTURE de votre secteur.



Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)



Préfecture de La Réunion

Rue du Gouvernement,
Saint-Denis 97400, La Réunion

02 62 40 77 77

[Démarches pour obtenir un titre de séjour](#)

OFII Réunion

Préfecture de La Réunion Place du Barachois
97405 Saint-Denis Cedex France

02 62 40 75 69

02. Autorisation de travail



Action de l'armateur

Quels titres de séjour nécessitent une autorisation de travail

1. carte de séjour travailleur temporaire
2. carte de séjour pluriannuelle
3. attestation de demandeur d'asile (>6mois)
4. titre étudiant (>964h)
5. autorisation provisoire au séjour
6. carte de séjour étudiant

Selon le titre de séjour que possède le marin, vous devez faire une **demande d'autorisation de travail**, retrouvez des infos sur :

De 1 à 4

administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

De 5 à 6

service-public.fr

Qu'est ce qui vous sera demandé ?

- L'identification de l'entreprise
- La nature du recrutement
- L'identification du futur salarié
- La copie du titre de séjour en cours de validité
- L'offre d'emploi déposée auprès de Pôle Emploi
- Le document attestant la clôture de l'offre et l'absence de candidat

Dès que votre demande sera validée, vous recevrez de manière dématérialisée une **AUTORISATION DE TRAVAIL SÉCURISÉE**



Votre futur salarié devra la joindre à sa demande de titre de séjour professionnel auprès de la préfecture



Attention, si le contrat de travail est d'une **DURÉE SUPÉRIEUR À 3 MOIS** vous devez vous acquitter d'une **TAXE EMPLOYEUR**



Préfecture de La Réunion

0262 40 77 77

Direction Générale des étrangers en France

01 77 72 62 36

DEETS :

Site République (siège)

112 rue de la République

97400 Saint-Denis

02 62 94 07 07

[Autres sites de la](#)

[DEETS Réunion](#)

03. Numéro provisoire

Que vous soyez ressortissant UE* ou hors UE, vous devez obtenir un numéro de marin provisoire.

Comment se procurer ce numéro ?

Il faut le demander à la Direction de la Mer Sud Océan Indien (DMSOI).

Que faut-il
fournir à la DMSOI ?



Document cerfa N°15463*02
ainsi que toutes les pièces demandées



Ce numéro de marin provisoire ne **PERMET PAS D'EMBARQUER**



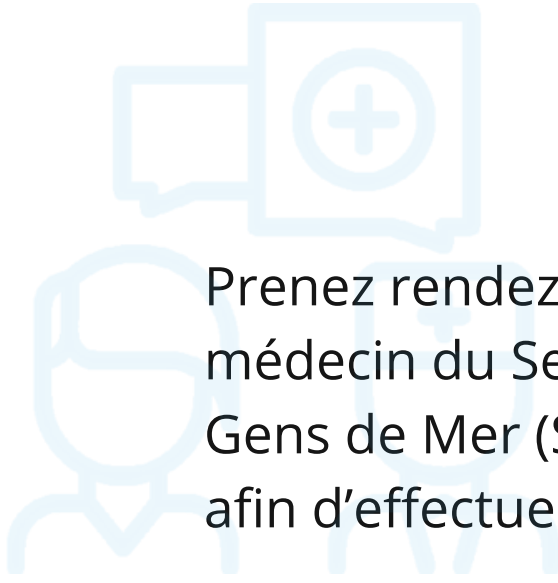
DMSOI :

2 Rue Berthollet,
Le Port 97420, La Réunion
samc.dm-soi@developpement-durable.gouv.fr
0262 42 05 50

* Union Européenne

04. Aptitude à la navigation

Comment être déclaré apte à la navigation ?



Prenez rendez-vous auprès d'un médecin du Service de Santé des Gens de Mer (SSGM) de votre secteur afin d'effectuer une **VISITE MÉDICALE**



Le SSGM vous fournit un **CERTIFICAT D'APTITUDE À LA NAVIGATION** indispensable pour pouvoir embarquer



Une **APTITUDE MÉDICALE RÉALISÉE À L'ÉTRANGER** peut être reconnue. Le certificat doit être fourni à la DMSOI pour vérification.

Dans ce cas, il n'est **pas nécessaire de prendre rendez-vous avec un médecin des gens de mer** avant la fin de la validité du certificat d'aptitude

SSGM :



29 **bis** rue Evariste de Parny
97420, Le Port

morienn.peton@developpement-durable.gouv.fr

06. Reconnaissance qualification professionnelle

Pourquoi et comment demander une reconnaissance de qualification professionnelle ?

Valider cette reconnaissance vous permettra d'avoir un numéro de marin définitif et donc de pouvoir embarquer

Pour obtenir une reconnaissance de votre qualification professionnelle, vous devez **DÉPOSER UN DOSSIER** à la Direction de la Mer Sud Océan Indien (DMSOI)

Après instruction, la DMSOI crée votre **NUMÉRO DE MARIN DÉFINITIF** et elle émet votre **attestation de reconnaissance d'une durée maximale de 5 ans**, dans la limite de la validité de votre titre étranger



L'attestation de reconnaissance n'est valable que sous réserve d'**AVOIR UN TITRE SÉJOUR VALIDE ET UNE AUTORISATION DE TRAVAILLER EN FRANCE**

Quels documents doit contenir votre dossier ?

Pêche

- Pour une navigation, il convient d'utiliser le cerfa 14750 de demande de reconnaissance rempli et signé

Commerce

- Pour une navigation et une reconnaissance de titre au commerce, il convient d'utiliser le cerfa de demande de délivrance de visa de reconnaissance N°15333

DMSOI :



- 2 Rue Berthollet,
- Le Port 97420, La Réunion
- samc.dm-soi@developpement-durable.gouv.fr
- 0262 42 05 50

07. DPAE



Action de l'armateur

Qu'est ce que la déclaration préalable à l'embauche (DPAE)

La DPAE est une mesure de simplification des obligations déclaratives de l'employeur (liée à l'URSSAF). C'est une procédure de déclaration systématique et nominative pour chaque salarié que vous avez l'intention d'embaucher

Grâce à la DPAE, votre Urssaf vous permet d'effectuer 3 FORMALITÉS LIÉES À L'EMBAUCHE EN 1 SEULE FOIS et auprès d'un seul interlocuteur :

- 1.votre immatriculation en qualité d'employeur au régime de la sécurité sociale lorsqu'il s'agit de l'embauche de votre premier salarié (la première DPAE déclenche l'ouverture de votre compte employeur auprès de l'Urssaf)
- 2.l'immatriculation de votre salarié à l'Enim
- 3.votre affiliation en qualité d'employeur auprès du régime d'assurance chômage

L'URSSAF a créé un guide récapitulant toutes les démarches à réaliser selon son statut [consulter le guide sur leur site](#)



Vous devez réaliser la DPAE 8 JOURS avant l'embauche



.....
**URSSAF
Poitou Charentes**

0 806 803 232

Service
recouvrement maritime
TSA 70004
38046 Grenoble cedex 9

marin.urssaf.fr

08. Affiliation Enim

L'affiliation ENIM permet aux marins professionnels et aux gens de mer d'être rattachés au régime de la sécurité sociale et caisse de retraite compétents. À la suite d'une affiliation et sous conditions d'une durée de travail minimum, vous pourrez obtenir le remboursement de vos frais de santé ou obtenir l'indemnisation de vos arrêts de travail.

Quand réaliser l'affiliation à l'ENIM ?

Quand la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) a été effectuée auprès de l'Urssaf, l'employeur peut réaliser l'affiliation du marin. Que cela soit pour un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD)

Comment être affilié ENIM ?

L'employeur du marin salarié doit communiquer à l'Enim le **formulaire d'affiliation AF01** disponible sur le site enim.eu

Selon la situation, le marin devra fournir des pièces justificatives en complément de la démarche de l'employeur

Si le marin est un marin non salarié il doit communiquer à l'ENIM le **formulaire d'affiliation AF02** disponible également sur le site enim.eu



RATTACHER DES ENFANTS à la sécurité sociale Enim est possible

Si vous êtes déjà affilié à l'Enim, vous devez fournir à votre employeur une attestation de droits



Une fois l'affiliation faite, l'ENIM adressera au marin un formulaire pour demander la création de sa CARTE VITALE

Si le marin possède déjà une carte Vitale, il doit penser à la mettre à jour lors d'une visite chez son médecin ou d'un passage à la pharmacie dès la réception de son attestation de droit



.....

Suite à votre affiliation, pensez à créer vos espaces personnels sur
www.enim.eu **et** www.ameli.fr



0809 54 00 64

Service gratuit
+ prix appel

"du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine"

09. Contrat de travail

Une fois toutes les démarches précédentes réalisées, l'employeur qui souhaite embaucher un marin étranger a deux obligations envers lui :

1

Établir un contrat de travail

(les articles L.5542-3 et suivants du code des transports)

2

Proposer une complémentaire santé



DEETS :

Site République (siège) 112 rue de la République
97400 Saint-Denis

02 62 94 07 07

[Autres sites de la DEETS Réunion](#)

Sanction en cas de non respect de la procédure



Seul l'employeur est en infraction au regard de la législation du travail s'il emploie un salarié en situation irrégulière

Situation	Amende (montant fixe)	Peine de prison (peine fixe cumulée à l'amende)
Fraude ou fausse déclaration pour obtenir ou tentative d'obtention d'un titre de séjour	3 000 €	1 an
Embaucher ou conserver en toute connaissance de cause à son service un étranger sans titre de séjour	15 000 € (par salarié concerné)	5 ans
Embaucher ou conserver en toute connaissance de cause à son service un étranger sans titre de séjour en bande organisée	100 000 € (par salarié concerné)	10 ans
Avoir recours en toute connaissance de cause directement ou indirectement, aux services d'un employeur d'un étranger non autorisé à travailler	15 000 € (par salarié concerné)	5 ans

Contacts utiles

Service Social Maritime ssm-mer.fr

Service Activités Maritimes et du Contrôles

2 Rue Berthollet,
Le Port 97420, La Réunion

0262 42 05 50

samc.dm-soi@developpement-durable.gouv.fr

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de La Réunion

47 Rue Evariste de Parny
97420 LE PORT

0262 42 23 75

contact@crpmem.re

Structures locales d'aide aux démarches administratives pour les personnes d'origine étrangère

CIMADE Réunion

28 ter Rue de la Source,
Saint-Denis 97400, La Réunion

Assistante de Service Social

Gaëtane BEYLOT

47 Rue Evariste de Parny
97420 LE PORT

0692 30 69 90

lareunion@ssm-mer.fr

Les Amis des Marins

4, rue Général Émile Roland
97420 LE PORT

02 62 43 27 52

lesamisdesmarins@gmail.com

Lexique

CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDD	Contrat à Durée Déterminée
DPAE	Déclaration Préalable A l'Embauche
DMSOI	Direction de la Mer Sud Océan Indien
DEETS	Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Enim	Établissement National des Invalides de la Marine
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
SSGM	Service de Santé des Gens de Mer
SSM	Service Social Maritime
UE	Union Européenne



www.dm.sud-ocean-indien.developpement-durable.gouv.fr

0262 42 05 50